
Présences :	Méli-Rose Beaulieu Jérémy Beauregard Guérin Richard Beausoleil, vice-président Robert Bergevin Béatrice Bourgeois Benoît Charlebois Danielle Lambert Martine Lavallée Nadia Ménard Paméla Morel Marie-Lou Racine, présidente Marianne Traversy Aubin Stéphany Trudeau
Directrice générale :	Nancy Lapointe
Secrétaire générale :	Marie-Élène Laperrière
Membre du personnel d'encadrement sans droit de vote :	François Trépanier
Invitées :	Benoit Comtois, directeur des investissements du Service des ressources matérielles Jonathan Fontaine, directeur général adjoint Annie Fournier, directrice du Service des ressources matérielles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente constate le quorum et ouvre la séance. Il est 18 h 30.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommée : « LIP »). En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le mardi 26 septembre 2024 à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a été donné le mardi 26 septembre 2024.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2024-09-26-012

IL EST PROPOSÉ par madame Danielle Lambert et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

4. RESSOURCES MATÉRIELLES

4.1. Demandes au ministère de l'Éducation pour le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2025-2035

Le ministère de l'Éducation alloue une enveloppe budgétaire pour l'ajout d'espace (50511 pour le secteur jeune, 50512 pour le secteur de la formation professionnelle et 50513 pour EHDAA) et le Remplacement de bâtiment (50631) dans le cadre du PQI 2024-2034.

Les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation et l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le Ministère pour les secteurs concernés permettent de conclure que la capacité d'accueil du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) ne sera pas suffisante pour accueillir l'effectif scolaire prévu. Certains secteurs nécessitent donc des agrandissements ou des constructions.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la mesure Ajout d'espace (50511, 50512, 50513);

CONSIDÉRANT la mesure Remplacement de bâtiment (50631);

CONSIDÉRANT les prévisions de l'effectif scolaire du ministère de l'Éducation (ci-après : « MEQ »);

CONSIDÉRANT l'analyse de la capacité d'accueil reconnue par le MEQ pour les secteurs concernés;

CONSIDÉRANT les rapports de vétusté reçus pour les projets concernés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :

D'ACHEMINER au ministère de l'Éducation (MEQ), dans le cadre de la mesure Ajout d'espace (50511, 50512 et 50513) et la mesure Remplacement de bâtiment (50631), les demandes indiquées en annexe;

D'ACHEMINER au ministre de l'Éducation la demande de démolition des bâtiments indiqués en annexe.

CA 2024-09-26-013

4.2. Choix des fournisseurs pour le déneigement et l'épandage d'abrasif

Les contrats de déneigement et épandage d'abrasif, octroyés par le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) dans le cadre du précédent appel d'offres, sont arrivés à échéance en mai 2024.

Le besoin du CSSS pour ces services est toujours présent et ce, pour cinq (5) ans ferme, du 15 octobre 2024 au 15 mai 2029. Le besoin du CSSS a été circonscrit en 48 lots.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) pour le déneigement et l'épandage d'abrasif de toutes les écoles et centres de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT que le besoin du CSSS est pour cinq (5) ans ferme, du 15 octobre 2024 au 15 mai 2029;

CONSIDÉRANT que le besoin du CSSS a été circonscrit en 48 lots;

CONSIDÉRANT que le CSSS a lancé un appel d'offres public par lots selon le mode d'adjudication du prix le plus bas conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (c-65.1, r. 4);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes et admissibles;

CONSIDÉRANT que 11 lots n'ont pas été comblés dans le cadre de l'appel d'offres publics et que 4 lots ont été annulés (45, 46, 47 et 48);

CONSIDÉRANT que le CSSS a lancé un appel d'offres sur invitation pour les lots 5, 17, 19, 20, 26, 28, 31, 33, 34, 37 et 41 selon le mode d'adjudication du prix le plus bas conformément au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (c-65.1, r. 4);

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les soumissions retenues sont conformes et admissibles;

CONSIDÉRANT que 4 lots n'ont pas été comblés dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations;

CONSIDÉRANT que le CSSS propose d'octroyer des contrats de gré à gré pour les lots 5, 20, 26, 29 et 41;

CA 2024-09-26-014

IL EST PROPOSÉ par madame Stéphanie Trudeau et résolu unanimement :

DE RETENIR les soumissions des fournisseurs suivants, pour une durée fixe de cinq (5) ans, du 15 octobre 2024 au 15 mai 2029 :

Lots	Fournisseur	Prix total (avant taxes)	Prix total TTI
1, 35, 36	9499-0231 Québec inc. (St-Calixte)	1 337 018,10 \$	1 537 236,56 \$
2	Excavation Dumontier inc. (Berthierville)	595 000,00 \$	684 101,25 \$
3	9459-1369 Québec inc Augustin Plante (St-Ignace)	209 970,00 \$	241 413,01 \$
4	Gaétan Roy (Lanoraie)	188 750,00 \$	217 015,31 \$
5	Ferme Viateur Laurendeau et fils (St-Barthélemy)	30 000,00 \$	34 492,50 \$
6	Jean-Claude Laporte (Ste-Élisabeth)	19 000,00 \$	21 845,25 \$
7	Excavation Dumontier inc. (Berthierville)	245 000,00 \$	281 688,75 \$
8	Transport le Kid (Lavaltrie)	775 000,00 \$	891 056,25 \$
9	Entreprise René Vincent (St-Thomas)	47 500,00 \$	54 613,13 \$
10, 12, 13, 15	BLR (St-Charles-Borromée)	1 033 000,00 \$	1 187 691,75 \$
11, 39, 44	Les pelouses M. Hénault (St-Paul)	664 970,00 \$	764 549,26 \$
14	Les entreprises S. Brouillette (St-Liguori)	75 000,00 \$	86 231,25 \$
16	Excavation R. Roy et fils (St-Ambroise)	47 500,00 \$	54 613,13 \$
17, 33	David Jeanson Déneigement (Ste-Béatrix)	168 440,00 \$	193 663,89 \$
18	Les entreprises Marcel Roberge (St-Jean-de-Matha)	82 500,00 \$	94 854,38 \$
19, 28	Entreprise en rénovation Sylvain Arbour (Ste-Émilie-de-l'Énergie)	225 000,00 \$	258 693,75 \$
20	9018-7352 Québec inc. (St-Zénon)	90 000,00 \$	103 477,50 \$
21, 42	Les entreprises MB (St-Liguori)	162 475,00 \$	186 805,63 \$
22	Ferme Luc Laferrière (St-Félix)	435 000,00 \$	500 141,25 \$
23	Daniel Adam (Ste-Élisabeth)	90 000,00 \$	103 477,50 \$
24	Transport M. Charrette (Ste-Mélanie)	77 500,00 \$	89 105,63 \$
25	Les construction JM Poirier et fils (Chertsey)	724 675,00 \$	833 195,08 \$
26	Mini excavation Giroux et fils (Entrelacs)	40 000,00 \$	45 990,00 \$
27	Excavation St-Gabriel (St-Gabriel)	382 000,00 \$	439 204,50 \$
29	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci		
30	Entreprises Turenne inc. (St-Damien)	295 000,00 \$	339 176,25 \$
31	Garage Saint-Didace (St-Didace)	35 000,00 \$	40 241,25 \$
32	Entreprise Christian Lépine (Ste-Élisabeth)	72 500,00 \$	83 356,88 \$
34	Ti-Bonhomme excavation (Mandeville)	125 000,00 \$	143 718,75 \$
37	Sylvain Jolicoeur (St-Jacques)	71 250,00 \$	81 919,69 \$
38	Excavation Thériault inc. (St-Jacques)	62 500,00 \$	71 859,38 \$
40	Groupe Damga (Laval)	506 954,40 \$	582 870,82 \$
41	-	-	-
43	Les entreprises Bourgeois Racette (Ste-Marcelline)	47 500,00 \$	54 613,13 \$

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ces contrats.

4.3. Prolongation de la dérogation jusqu'au dépôt de la nouvelle politique relative à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

Selon les termes de la résolution CA 2024-01-30-055, le conseil d'administration a résolu unanimement d'autoriser le SRM, pour la période comprise entre le 30 janvier 2024 et le 1^{er} octobre 2024, à déroger à la politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du CSSS adoptée le 17 juin 2019 et à procéder de gré à gré pour les contrats de travaux de construction dont le montant total de la dépense est inférieur à 65 000 \$.

L'échéance du 1^{er} octobre 2024 arrive et le SRM a besoin que la dérogation soit prolongée jusqu'au dépôt de la nouvelle politique prévue pour le 30 juin 2025 relative à l'octroi des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de Centre de services scolaire des Samares (CSSS), adoptée le 17 juin 2019;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration CA 2024-01-30-055;

CONSIDÉRANT que le CA a autorisé une dérogation à la politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, permettant au Service des ressources matérielles de procéder de gré à gré pour les contrats de travaux de construction dont le montant total de la dépense est inférieur à 65 000 \$;

CONSIDÉRANT que la dérogation était autorisée pour la période comprise entre le 30 janvier 2024 et le 1^{er} octobre 2024;

CONSIDÉRANT que la dérogation visait à donner les moyens au CSSS de réaliser tous les travaux nécessaires à l'augmentation de sa capacité d'accueil pour la rentrée 2024-2025;

CONSIDÉRANT que la dérogation s'est avérée un moyen efficient de répondre au besoin du CSSS;

CONSIDÉRANT les délais d'approbation des demandes d'ajout d'espace et de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que le CSSS aura davantage de travaux à réaliser afin d'adapter ses établissements à la croissance soutenue de la clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT la révision de la politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CONSIDÉRANT le besoin de prolonger la dérogation jusqu'au dépôt de la nouvelle politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;

CA 2024-09-26-015

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

DE PROLONGER la dérogation à la politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du CSSS adoptée le 17 juin 2019 jusqu'au dépôt de la nouvelle politique le 30 juin 2025;

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles à procéder de gré à gré pour les contrats de travaux de construction dont le montant total de la dépense est inférieur à 65 000 \$.

4.4. Choix des fournisseurs pour l'acquisition des locaux temporaires à l'école secondaire Barthélemy-Joliette à Joliette

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2024-2034, le ministre de l'Éducation (MEQ) a autorisé le projet du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) d'acquisition de 36 locaux modulaires (12 classes) à l'école Barthélemy-Joliette (842B105), située à Joliette.

Le projet est financé par la mesure Ajout d'espace du MEQ. L'envergure du projet et le budget ont été confirmés par le MEQ dans la lettre du 22 juillet 2024. Cependant, en considérant l'estimé du coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais de gestion et le MAO, le Ministère devra nous autoriser un montant supplémentaire pour bonifier l'enveloppe initiale.

Le Service des ressources matérielles a procédé à appel d'offres public selon le mode d'adjudication du prix le plus bas, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 5) pour l'adjudication du contrat d'acquisition et d'aménagement de locaux temporaires à l'école secondaire Barthélemy-Joliette (105).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2024-2034, le ministre de l'Éducation (MEQ) a autorisé le projet du Centre de services scolaire des Samares (CSSS) d'acquisition de 36 locaux modulaires (12 classes) à l'école Barthélemy-Joliette (842B105), située à Joliette;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé par le MEQ, selon l'autorisation reçue le 22 juillet 2024;

CONSIDÉRANT que le CSSS devra présenter au MEQ une demande de financement supplémentaire vu l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT que le CSSS a procédé à un appel d'offres public selon mode d'adjudication du prix le plus bas, conformément au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 5)*;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que la soumission retenue est conforme et admissible;

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

DE RETENIR la soumission de l'entrepreneur suivant :

- GILLES MALO INC. (Notre-Dame-des-Prairies)
Acquisition et aménagement de locaux temporaires à l'école Barthélemy-Joliette (105 – Joliette)
Au montant de cinq millions quatre cent quatre-vingt-seize mille soixante-neuf dollars (5 496 069,00\$) avant taxes.

D'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à signer tous les documents relatifs à ce projet à la suite de réception du financement supplémentaire du MEQ.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19 h 04.

Marie-Lou Racine
Présidente

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale